

# DOSSIER D'INFORMATION 2020-2021

## DÉPARTEMENT VOIX

### Rappel pour tous les nouveaux élèves

Prière de remplir sa préinscription en ligne puis d'envoyer ou déposer les pièces à fournir au CRD.

Date limite de dépôt des dossiers complets (nouveaux élèves) :

**Mercredi 26 août 2020**

Les élèves dont les dossiers auront été remis après cette date figureront sur une liste d'attente.



## CHANT, PRÉ-MAÎTRISE ROSSIGNOL, MAÎTRISE ENSEMBLE VOCAL

*Enseignante : Mme Sandrine CARPENTIER*

*Accompagnateur, chef de chant : M. Stéphane BLIVET*

*Accompagnatrice (Rossignol) : Mme Claire BIENVENÛE*

**Test d'admission** pour les nouveaux élèves y compris les débutants

**Maîtrise et Chant : Jeudi 10 septembre 2020 à partir de 16h30**

**Les résultats d'admission seront donnés à partir du vendredi 11 septembre 2020.**

Les élèves retenus devront préciser leurs disponibilités au jury au moment du test d'admission.

Les horaires de cours leur seront communiqués par le professeur le **lundi 14 septembre** au plus tard.

# Cursus de Chant

Le cursus est ouvert à partir de 15 ans.

- **Cycle I** : test d'admission comprenant un morceau à choisir dans la liste en annexe et à chanter par cœur. Prévoir **obligatoirement** les partitions originales pour l'accompagnateur et une photocopie pour le jury.

- **Cycle II** : test d'admission comprenant deux morceaux à choisir dans la liste en annexe et à chanter par cœur ou deux morceaux au choix de langue et de style différents. Prévoir **obligatoirement** les partitions originales pour l'accompagnateur et une photocopie pour le jury.

- **Cycle III** : test d'admission comprenant d'une part deux morceaux de langue et de style différents à chanter par cœur dont un air d'opéra, d'opérette ou d'oratorio, et d'autre part un entretien avec le jury. Prévoir **obligatoirement** les partitions originales pour l'accompagnateur et une photocopie pour le jury.

## Maîtrise

### Conditions d'admission :

- avoir entre 10 et 13 ans l'année de l'inscription
- test d'admission comprenant : un morceau à choisir dans la liste en annexe et à chanter par cœur ou un morceau au choix qui met en valeur les capacités vocales du candidat. Prévoir **obligatoirement** les partitions originales pour l'accompagnateur et une photocopie pour le jury.

**Horaires des séances collectives** (à titre indicatif – un changement est possible selon les disponibilités des salles).

- **Mardi de 18h00 à 19h30**
- **Jeudi de 18h30 à 20h00**  
(+ 40' de technique vocale hebdomadaire par 2 élèves le mercredi avant 13h00 ou après 15h00)

## Ensemble vocal

### Conditions d'admission :

Il est obligatoire pour les élèves inscrits en cycle I et II du cursus de chant.

Les élèves issus d'un établissement extérieur qui souhaitent intégrer l'ensemble vocal sans présenter la classe de chant **doivent passer le test d'admission** (un morceau à chanter par cœur comme pour la Maîtrise. Prévoir **obligatoirement** les partitions originales pour l'accompagnateur et une photocopie pour le jury.)

Âge d'admission : à partir de 16 ans.

**Horaire des répétitions : mardi de 19h45 à 21h15**

## Précisions importantes

Les élèves de la classe de chant et de la Maîtrise doivent suivre un enseignement de formation musicale adapté à leur niveau ; les élèves de chant doivent suivre une pratique collective : ensemble vocal (dès le 1<sup>er</sup> cycle) ou musique de chambre (3<sup>ème</sup> cycle).

**REPRISE DES COURS A COMPTER DU  
LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020**